

PROMOTION DE L'INCLUSION SOCIALE

À l'inclusion sociale correspondent de nombreuses définitions. Ainsi, la Commission européenne y voit un moyen « pour empêcher et éradiquer la pauvreté et l'exclusion et pour promouvoir l'intégration et la participation de tous à la vie économique et sociale » (2004). Le Conseil de l'Europe, quant à lui, recourt plus volontiers aux termes plus larges de « cohésion sociale », qu'il définit comme « [...] la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres. [...] Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques ». L'exclusion sociale est souvent évoquée dans les documents officiels et la littérature de recherche et, à ces termes, la Commission européenne (Commission européenne et Conseil européen, 2004) attribue la définition suivante :

L'exclusion sociale est un processus par lequel certaines personnes sont repoussées à la périphérie de la société. Elle les empêche de participer pleinement [...] en raison de leur pauvreté, d'un manque de compétences de base et de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

■ Dans le cadre de ces définitions, les jeunes de quartiers défavorisés se trouvent souvent confrontés à l'exclusion, à l'isolement et à la ségrégation – ce qui accroît leur expérience de la discrimination. Pouvoirs nationaux, régionaux et locaux doivent à tout prix s'efforcer de résoudre ces problèmes. L'exemple ci-contre, issu du projet Enter !, montre comment des initiatives proactives permettent d'aborder le problème de l'exclusion sociale par le biais de l'éducation.



pour intervenir dans des stages d'été organisés par l'ONG RSL, en coopération avec la municipalité de Kükës.

Pour promouvoir l'inclusion sociale des jeunes des quartiers défavorisés sont proposées les mesures suivantes :

- ▶ reconnaître que tous les jeunes doivent pouvoir accéder, sur un pied d'égalité, aux équipements et services publics, tels que :
 - bureaux de poste ;
 - bibliothèques ;
 - centres sociaux et centres de travail de jeunesse ;
 - services de l'emploi ;
 - TIC ;
 - transports publics ;
- ▶ utiliser l'information, l'éducation non formelle et d'autres possibilités de participation – au moyen, par exemple, du « travail de jeunesse mobile » – pour atteindre les jeunes les plus isolés et marginalisés des communautés défavorisées ;
- ▶ associer les jeunes aux processus d'élaboration de stratégies dans leurs communautés.



Youth in Free Initiative (RSL), région de Kukës¹³ (Albanie)

■ La région de Kukës, dans le nord et le nord-est de l'Albanie, se divise en trois districts : Kukës, Has et Tropoja, pour une population de 116 000 habitants. Dans cette partie la plus pauvre du pays, des interventions s'imposent non seulement pour améliorer l'économie de la région, mais aussi pour éduquer l'ensemble de la population. En partenariat avec la municipalité de Kukës, ce projet avait pour objectif spécifique d'éduquer les jeunes aux droits sociaux fondamentaux.

■ Dans le cadre du projet était organisée une formation de trois jours à l'intention de 30 jeunes de quartiers défavorisés. Le stage abordait des questions liées à l'exclusion sociale et à la promotion de la cohésion sociale dans la région, en ciblant des jeunes de quartiers défavorisés par le biais d'une éducation formelle et non formelle. Au total, quelque 80 personnes – jeunes de quartiers défavorisés, enseignants, étudiants de l'université locale, journalistes et travailleurs sociaux de la municipalité – ont participé à cette formation.

■ Parmi les droits sociaux spécifiquement traités par le projet, citons les droits au logement, à l'éducation, à l'emploi et à la protection sociale. Le principal objectif du projet est d'apporter connaissances et compétences sur ces questions, afin de promouvoir l'inclusion sociale des jeunes de quartiers défavorisés, et ce :

- ▶ en renforçant le savoir des jeunes sur les droits sociaux, puis en les utilisant comme « multiplicateurs » pour éduquer l'ensemble de la communauté à ses droits ; également en prévenant les formes de discrimination qui touchent tout particulièrement les jeunes ;
- ▶ en proposant aux participants des informations sur l'exclusion sociale, notamment sur la Charte sociale européenne ;
- ▶ en aidant les participants à mieux comprendre les principes de la lutte contre l'exclusion sociale et à participer aux initiatives locales sur ce problème.

■ À la fin du projet, les jeunes ont rédigé des recommandations sur les politiques de jeunesse locales, puis les ont présentées aux pouvoirs locaux dans l'espoir qu'elles fassent partie des politiques de la municipalité et qu'elles influent sur les droits sociaux. Grâce aux expériences partagées au cours du projet, certains jeunes ont continué de participer en tant que facilitateurs, et cinq d'entre eux ont été sélectionnés

13. Renseignements complémentaires : www.rsl-al.org, consulté le 1^{er} septembre 2016.